



RSM Rhône-Alpes

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES
Association Loi 1901
Siège social : 3, Allée des Sorbiers
69 500 BRON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021



A l'Assemblée des membres de l'association ATMO AUVERGNE RHONE ALPES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATMO Auvergne Rhône Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ATMO Auvergne Rhône Alpes à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci .

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 1^{er} juin 2022
Le Commissaire aux Comptes
RSM Rhône-Alpes



Représenté par Evelyne CHANSAVANG
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON - RIOM

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement	216 781	202 494	14 287	0
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	1 063 128	820 949	242 178	240 841
		Immobilisations incorporelles en cours	76 478		76 478	38 448
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 356 388	1 023 443	332 944	279 289
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	2 880 022	2 473 688	406 333	515 260
		Inst.techniques, mat.out.industriels	14 531 552	11 457 372	3 074 179	2 825 140
Immobilisations corporelles en cours		18 712		18 712		
Avances et acomptes		25 272		25 272		
	TOTAL	17 455 559	13 931 061	3 524 498	3 340 400	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	898 850		898 850	898 850	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	199 184		199 184	182 082	
	Autres	77 158		77 158	74 102	
	TOTAL	1 175 193		1 175 193	1 155 034	
Total I		19 987 141	14 954 505	5 032 636	4 774 724	
Actif circulant	Stocks et en cours		206 686	18 858	187 828	190 070
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	218 169		218 169	323 613
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	3 518 376	96 202	3 422 174	2 983 052
		TOTAL	3 736 546	96 202	3 640 344	3 306 666
	Divers	Valeurs mobilières de placement	329 814		329 814	329 814
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		4 293 932		4 293 932	3 400 252	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾		85 902		85 902	46 506	
	TOTAL II	8 652 882	115 060	8 537 822	7 273 309	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		28 640 024	15 069 565	13 570 458	12 048 034	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	500	500
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	3 882 916	3 865 634	
Report à nouveau	-895 158	-895 158	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	415 945	17 282	
Situation nette (sous-total)	3 404 204	2 988 258	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	6 644 508	5 878 885	
Provisions réglementées			
Total I	10 048 712	8 867 144	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	689 054	659 205
Total II	689 054	659 205	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	368 371	226 000
Total III	368 371	226 000	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	463 859	333 189
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 715 125	1 591 173
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	258 810	353 529
	Autres dettes	2 400	
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 124	17 792	
Total IV	2 464 320	2 295 684	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	13 570 458	12 048 034	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	1 994 161	1 969 227
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	386 176	486 006
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 570 989	6 010 211
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	53 378	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	160 571	74 742	
Utilisations des fonds dédiés	555 717	531 023	
Autres produits	1 205 041	1 199 449	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	10 926 035	10 270 660
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	2 584 764	2 755 404
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	541 418	486 464
	Salaires et traitements	3 946 347	3 553 227
	Charges sociales	1 800 708	1 631 141
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 141 955	1 095 828
	Dotations aux provisions	205 986	156 031
	Reports en fonds dédiés	585 566	522 396
	Autres charges	55 030	52 545
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	10 861 778	10 253 040
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	64 257	17 620

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 144	6 594 1 920
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	3 144	8 515
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 734	2 660
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	3 734	2 660
2. Résultat financier (III-IV)		-590	5 855
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		63 667	23 476
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 046 351 500	1 500
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	356 546	1 500
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 3 532	45 7 000
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	3 632	7 045
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		352 913	-5 545
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		634	649
Total des produits (I + III + V)		11 285 726	10 280 676
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		10 869 780	10 263 394
EXCÉDENT OU DÉFICIT		415 945	17 282
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		93 000	93 000
Prestations en nature		37 397	45 180
Bénévolat		1 765	1 079
Total		132 162	139 259
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature		93 000	93 000
Mises à disposition gratuite de biens		37 397	45 180
Prestations en nature		1 765	1 079
Personnel bénévole			
Total		132 162	139 259

1 Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total bilan est de 13 645 458 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 415 945 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. Ces comptes annuels ont été établis le 16 mars 2022.

2 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« Cette association agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Notamment, elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'environnement sur le territoire correspondant à la région administrative Rhône-Alpes et communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux.

Son action est inscrite dans le cadre de l'intérêt général et de la mission de service public.

Afin de mener à bien les missions qu'elle se donne, l'association :

- Met en œuvre tous les moyens météorologiques et de modélisation afin d'assurer la caractérisation la plus exhaustive possible, de l'air sur son territoire en constat et prévision, assure la continuité historique des indicateurs et données environnementales sur l'air et sur les paramètres explicatifs et/ou nécessaires à l'évaluation des impacts de la pollution atmosphérique. Notamment, l'observatoire doit pouvoir répondre aux réglementations européennes, nationales ou locales sur la surveillance de la qualité de l'air et les données environnementales ;
- Met en place des outils d'évaluation des politiques publiques, en vue entre autres du diagnostic et de la prospective pour les plans et programmes sur l'air relatifs ou ayant un impact sur l'air dans son territoire. Elle participe à la concertation et à la mise en application des plans d'actions pour ce qui relève de sa compétence (prévision, diffusion de l'information), y compris des plans courts termes comme les dispositifs préfectoraux ;
- Participe à l'amélioration des connaissances sur l'air, seule ou par le biais de collaborations allant de l'échelle locale et régionale jusqu'au niveau international ;
- Assure de manière indépendante auprès de ses membres, des autorités, des médias et du public la promotion et la diffusion des informations lui appartenant sous forme de base de données, études, bilans dossiers de communication afin de porter à connaissance tout élément permettant une amélioration de l'état de l'environnement sur le territoire. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet associatif » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

3 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les missions sociales sont définies par l'arrêté d'agrément du 20 juin 2019 du Ministère de la Transition Ecologique et solidaire publié au Journal Officiel n°0155 du 6 juillet 2019 et s'exercent sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice

Crise sanitaire liée à la COVID-19

Atmo Auvergne Rhône-Alpes, comme l'ensemble du tissu économique est confrontée pour la deuxième année consécutive à la crise sanitaire liée à la COVID-19. De nouvelles aides d'urgences ont été débloquées par l'Etat sous la forme de d'octrois supplémentaires aux aides annuelles en fonctionnement et en équipement pour respectivement 878 836€ et 855 789€. Le télétravail généralisé mis en œuvre depuis le début de la pandémie permet d'assurer une continuité dans la réalisation des missions et contribue à renforcer la marque employeur au moment où l'effectif croît fortement en raison des nouvelles missions confiées. On peut citer notamment les polluants d'Intérêt national (PIN) tels les Pesticides, le Carbone suie et les Particules ultra fines définis dans l'arrêté d'obligations du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire du 16 avril 2021. Une charte télétravail permettant jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine a été soumise à information et consultation du CSE le 8 octobre 2021 et devrait entrer en vigueur au cours du 1er trimestre 2022.

Fin du Plan Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air 2017-2021

Au 31 décembre 2021, l'association a clôturé son plan régional quinquennal de surveillance la qualité de l'air mettant en évidence un taux de réalisation de +de 85% de l'objectif fixé. A cette obligation réglementaire, s'est substituée un projet associatif sur 3 ans. Ce plan stratégique a été élaboré par l'ensemble des parties prenantes d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes au cours du dernier trimestre 2021 et a été présenté au Bureau de l'association le 3 février 2022. Il sera également présenté au Conseil d'Administration du 19 mai 2022 et à l'Assemblée Générale du 16 juin 2022. Ce nouveau projet associatif est décliné en 4 programmes opérationnels (Missions réglementaires, Ingénierie territoriale, Animation territoriale et R&D) et un programme support et système d'information. 6 grands chantiers transverses seront également pilotés par la Direction permettant de réaliser les objectifs définis dans ce plan.

Changement de Convention Collective et Accords Collectifs locaux

L'accord collectif signé par la Commission Paritaire BETIC (Bureaux d'Etudes) en date du 15 juillet 2021 acte le transfert de la CCN AASQA à la CCN BETIC à compter du 1er janvier 2022, maintient en grande partie les dispositions applicables aux AASQA . On citera notamment le maintien de la sixième semaine de congés payés, le paiement d'une contribution complémentaire minimum de 7%, le maintien des indemnités de licenciement ainsi que les dispositions liées au maintien de salaire en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle. De plus, une grille de transposition entre les positionnements des personnels AASQA dans la grille BETIC pour tous les salariés présents au 31/12/2021 a été annexée à cet accord. Ces dispositions ont entraîné

l'ouverture de nouvelles négociations au sein d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dont la première session s'est achevée fin novembre 2021 sur un constat d'échec. Une nouvelle session de négociation a été ouverte en décembre 2021 et doit se conclure à la fin février 2022. Il est notamment discuté d'une proratisation de l'ancienneté acquise dans l'échelon pour un coût de 198 371€ annuels charges sociales et fiscales incluses étalée sur 3 ans ainsi que le maintien à droit constant des congés exceptionnels. En contrepartie, l'accès aux conventions de forfait jour pour les cadres est ramené de la position 3.3 à 2.2 sans majoration de 120% du minima conventionnel BETIC.

Astreinte Conseil d'Etat

Une décision du Conseil d'Etat en date du 4 août 2021 statuant au contentieux sur demande de l'association « Les amis de la terre » condamne l'Etat français à verser une astreinte de 10M€ au titre de la liquidation provisoire de l'astreinte prononcée par la décision du 10 juillet 2020. Au titre de cette astreinte, une fraction de 350 000€ a été versée à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes le 6 septembre 2021 et comptabilisé en produits exceptionnels divers.

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

5.2 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.3 Principales méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (articles L 123-12 à L 123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC n° 2018-06 du 05/12/2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le guide méthodologique comptable applicable aux AASQA a également été appliqué.

- TGAP : Les dons versés par les entreprises sont comptabilisés au cours de l'exercice du versement effectif. En ce qui concerne la TGAP affectée, lorsque les industriels se sont engagés sur un montant dans le cadre du financement d'un projet, l'association comptabilise un produit à recevoir.
- Subventions d'investissement : Sont inscrites à ce poste les subventions reçues par l'association Atmo AuRA et utilisées pour l'acquisition d'un actif. Les subventions font l'objet d'une reprise au compte de résultat, enregistrée en produits d'exploitation, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

6.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles	1 254 954	98 255	73 298	-	1 279 910
	Immobilisations incorporelles en cours	38 448	38 030	-	-	76 478
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 293 402	136 285	73 298	-	1 356 388
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	2 871 028	21 883	12 889	-	2 880 022
	Install. Tech., mat., outillage	11 900 606	1 084 744	1 069 365	-1 049	11 917 034
	Install. générales, ag. Am. divers	79 442	1 876	-	-	81 317
	Matériel de transport	445 451	4 857	95 648	-	354 660
	Mat bur., informatique, mobilier	2 145 970	89 612	55 993	1 049	2 178 540
	Immo. Corp. En cours	-	18 713	-	-	18 713
	Avances et acomptes	-	25 272	-	-	25 272
	Total III	17 442 498	1 246 956	1 233 894	-	17 455 560
Immobilisations financières	Participations	778 850	-	-	-	778 850
	Créances rattachées à des part.	120 000	-	-	-	120 000
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	256 185	21 659	1 500	-	276 344
	Total IV	1 155 035	21 659	1 500	-	1 175 194
Total général	19 890 934	1 404 900	1 308 693	-	19 987 141	

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 014 112	82 630	73 298	1 023 444
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	2 355 768	130 810	12 889	2 473 689
	Install. Tech., mat., outillage	9 657 486	735 617	1 068 631	9 324 472
	Install. générales, ag. Am. divers	65 830	2 696	-	68 526
	Matériel de transport	273 381	45 595	95 648	223 328
	Mat bur., informatique, mobilier	1 749 633	148 141	56 727	1 841 047
	Immo. Grevés de droits	-	-	-	-
	Total III	14 102 097	1 062 859	1 233 894	13 931 061
Total général		15 116 210	1 145 489	1 307 193	14 954 505

6.1.3 Modalités d'amortissements

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels et Progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagement des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et Outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire	5 ans
Matériel et Mobilier de Bureau	Linéaire	3 à 10 ans

6.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
SCI Immobili Air	460 000	100%	460 000		249 279	120 000
	48 951	-	460 000		48 951	48 750
Observation : Compte courant débiteur de 529 k€ au 31/12/2021.						
SCI N'AIR'J	3 000	55%	1 650		285 922	-
	2 466	-	1 650		2 466	9 287
Observation : Compte courant débiteur de 74 k€ au 31/12/2021.						

6.2
6.2.1 Stocks et en cours

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	206 686	18 858	187 828
TOTAL	206 686	18 858	187 828

Les stocks de fournitures analyseurs sont évalués selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

6.2.2 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	18 055	5 305	4 502	18 858
Clients	115 922	2 310	22 030	96 202
VMP		-		-
TOTAL	133 977	7 615	26 532	115 060

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6.2.3 Précisions sur d'autres créances significatives
6.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Exploitation	01/01/2021	31/12/2021	85 902		

6.2.3.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont composés d'avoirs fournisseurs à recevoir pour 28 k€, de charges sociales pour 10 k€, ainsi que des produits divers pour 129 k€ au 31 décembre 2021 correspondent essentiellement aux soldes des dons et cotisations industriels appelés et non versés au 31 décembre 2021 et à des subventions à recevoir.

Par ailleurs, des prestations à facturer sont évaluées à 121 k€.

6.2.3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur valeur nominale. La valeur liquidative au 31 décembre 2021 est de 333 958 €.

6.3 Fonds associatifs

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	500				500
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	3 865 634	17 282			3 882 916
Report à nouveau	- 895 158				- 895 158
Excédent ou déficit de l'exercice	17 282	-17 282	415 946		415 946
Situation nette	2 988 258	-	415 946	-	3 404 204
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement (1)	5 878 885		628 872	-136 751	6 644 508
Provisions réglementées					
TOTAL	8 867 144	-	1 044 818	-136 751	10 048 712

(1) Variations des subventions d'investissement

Les augmentations concernent les variations des subventions d'investissement (cf point 6.3.4).

Les diminutions concernent les variations des amortissements des subventions d'investissement (reprises de subventions et sorties). En 2021, la variation est négative car les sorties d'amortissements de subventions sont supérieures aux nouveaux amortissements de subventions.

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit au résultat.

Libellés	Solde début Avant règlement 2018-06	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Apports sans droit de reprise	500		-	500
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association	-		-	-
Écarts de réévaluation				
Réserves				

6.3.3 *Reserve pour projet associatif*

Deux réserves pour projet associatifs sont constituées. La première de 13 355 € provient, suite à la fusion, de l'ancienne entité ASCOPARG.

La seconde a été constituée par l'ancienne entité l'Air de l'Ain et des Pays de Savoie pour 748 395 € et concerne l'acquisition du bâtiment situé au Bourget du Lac.

Intitulé des projets	Solde début Exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Projet 1	13 355	-	-	-	13 355
Projet 2	748 395	-	-	-	748 395
TOTAL	761 750	-	-	-	761 750

6.3.4 *Autres fonds associatifs*

Libellé	Solde début Exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	-	-	-	-
Réserves diverses (1)	3 103 885	17 282	-	3 121 167
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association	20 094 762	1 910 693	1 281 821	20 723 634
Etat	5 835 504	885 832	537 337	6 184 000
Collectivités	3 029 043	151 050	463 082	2 717 010
Industriels Assujettis TGAP	11 112 142	775 918	281 403	11 225 658
Autres	72 107	97 894	0	170 001
FEDER	45 966	-	-	45 966
Provisions réglementées	-	-	-	-
Droit des propriétaires (commodat)	-	-	-	-

(1) Les réserves diverses proviennent des résultats cumulés par les anciennes structures au fil des ans.

6.3.5 *Report à nouveau avant répartition du résultat*

Un report à nouveau débiteur est présent pour 895 158 euros au passif du bilan. Il n'y a pas eu de mouvement pour cet exercice.

6.3.6 *Concours publics et subventions*

Les subventions et concours publics octroyés dans l'exercice sont répartis de la manière suivante :

Nature \ financeurs	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Ind Ass TGAP	Autres	Total
Subventions d'exploitation	-	3 035 309	1 345 833	2 189 847	-	6 570 989
Subventions d'investissement	-	885 832	151 050	775 918	97 893	1 910 693
Total	-	3 921 141	1 496 883	2 965 765	97 893	8 481 682

6.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

6.4.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour charges	-	-	-	-
Provision pour impôts	-	-	-	-
Provision pour démantèlement	176 000	-	6 000	170 000
Autres Provision pour charges	50 000	198 371	50 000	198 371
TOTAL	226 000	198 371	56 000	368 371

6.4.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Il est constitué une provision pour démantèlement pour un montant de 170 000 €.

Elle est basée sur l'engagement pris par l'association de rendre en l'état le lieu de création des stations de surveillance. L'expérience a permis d'évaluer le coût à 2 000 € par site. Les stations pour lesquelles il existe une provision sont au nombre de 82 au 31/12/2021 sur 91 stations existantes.

Une provision pour charges de 198 371 € a été dotée cette année afin de tenir compte de la proratisation de l'avancement automatique AASQA par suite d'une négociation de l'accord de branche du 15 juillet 2021, et par l'ouverture des nouvelles négociations à la suite du Conseil d'Administration du 09 décembre 2021.

6.4.3 Fonds dédiés – tableau de suivi

Situations					
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Ministère Environnement	-	-	243 410	243 410	-
ADEME	136 408	48 091	28 578	116 894	-
Etat, autres	82 480	82 480	-	-	-
Région	214 613	208 733	76 471	82 351	-
Département	34 000	30 000	-	4 000	-
Comm.&Grpt	175 704	170 413	237 108	242 399	-
Union Européenne	16 000	16 000	-	-	-
Industriels	-	-	-	-	-
TOTAL	659 205	555 718	585 567	689 054	-

6.4.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 24 124 € à la clôture et correspondent à une subvention 2022 perçue en 2021, ainsi qu'à des prestations diverses effectuées sur début 2022.

6.4.5 Charges à payer

Les charges à payer concernent pour 66 k€ des factures fournisseurs, pour 1 214 k€ des charges de personnel et charges sociales, et pour 107 k€ des charges fiscales.

6.5 *Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice*

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	120 000		120 000
	Prêts	199 185		199 185
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	218 170	218 170	
	Autres	3 518 377	3 518 377	
Charges constatées d'avance		85 902	85 902	
TOTAL		4 141 634	3 822 449	319 185

Prêts Accordés en cours d'exercice	17 103
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-	-		
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés		463 860	463 860		
Dettes fiscales et sociales		1 715 126	1 715 126		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		258 811	258 811		
Autres dettes		2 400	2 400		
Produits constatés d'avance		24 124	24 124		
TOTAL		2 464 321	2 464 321		

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Ventilation des produits d'exploitation

	Montant
Prestations de Service	386 176
Subventions	6 951 989
Reprises sur provision et transferts de charges	110 571
Cotisations	1 994 161
Utilisation des fonds dédiés	555 718
Autres produits	1 257 716
Total	11 256 331

Les prestations de service concernent notamment :

- Prestations Ministère : 13 899 €
- Prestations Carbon : 100 621 €
- Prestation Praxy Centre : 11 559 €
- Prestations ATMB : 31 007 €
- Prestations Sidefage : 19 736 €
- Prestations STRF : 20 000 €
- Prestations ASF-Vinci : 9 180 €
- Prestations Area : 39 123 €
- Prestations Telt : 49 900 €
- Prestations Canton de Genève : 31 478 €

Suite à la réglementation ANC 2018-06, l'utilisation des fonds dédiés se retrouve dans les produits d'exploitation.

7.2 *Détail des charges et des produits par nature incluant les contributions volontaires*

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
Contribution en travail	Il s'agit des interventions bénévoles (hors présence réglementaire) évaluées au SMIC chargé.	1 765
Contribution en bien	Evaluation du prêt d'un matériel par Convergence, et utilisé par ATMO.	93 000
Contribution en service	Les fluides sont évalués avec une station de configuration identique. La mise à disposition gratuite des emplacements des stations de mesure est évaluée forfaitairement, avec un coût unitaire par station selon la convention signée avec l'organisme « prêteur ».	37 397

Ces contributions sont comptabilisées en pied de compte de résultat et ont pu être déterminées avec précision. Elles concernent principalement la mise à disposition de matériels, locaux, et de fluides. Elles s'élèvent à 132 162 €.

7.3 *Honoraires des commissaires aux comptes*

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	21 442 €
Au titre d'autres prestations	4 378 €
Honoraires totaux	25 820 €

8 *Informations relatives à la fiscalité*

L'association a créé une comptabilité avec 3 secteurs : le secteur non lucratif, le secteur lucratif, et le secteur mixte. Chacun des secteurs est alimenté par des codes analytiques propres.

La partie lucrative de l'association est composée de 100% des prestations facturées aux différents partenaires, ainsi que les frais directs liés à ces prestations. Une quote-part de 4% du résultat du secteur mixte a également été intégrée à la partie fiscalisée.

9 **Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants**

9.1 **Informations relatives aux dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant brut des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est de 245 828 euros. Ils sont relatifs aux trois personnes présentes au CODIR. Leur rémunération représente 6,43 % des salaires et traitements.
Les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

9.2 **Informations relatives à l'effectif**

L'effectif salarié (ETP personnes physiques) y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	46	-
Non Cadres	33	1
TOTAL	79	1

10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Engagements en matière de retraite	976 983 €	
Engagements liés aux locations		
- Contrats de location immobilière	757 990 €	
- Contrats de location de véhicules	72 741 €	
- Contrats de location de matériels bureautique	10 782 €	
Engagements de crédit-bail mobilier	121 990 €	

10.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement en matière de retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 976 983 € au 31/12/2021.

Un contrat de couverture est souscrit auprès d'AG2R La Mondiale. La valeur du fonds collectif correspondant au contrat est de 418 989 €.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans
- Taux d'actualisation : 1,5%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :

Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,

- Des Statistiques propres de turn-over faible

Pour la prise en compte du risque de mortalité,

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est de 59%.

2 départs en retraite sont prévus pour l'année 2022.

10.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Matériel de transport	Matériel	Bureautique	Total
<i>Valeur d'origine</i>	171 652	219 870	53 951	445 473
<i>Amortissements</i>				
- Cumuls exercices antérieurs	74 197	108 785	43 087	226 069
- Dotation de l'exercice	32 344	54 466	10 324	97 134
Sous-total	106 541	163 251	53 411	323 203
<i>Redevances payées</i>				
- Cumuls exercices antérieurs	95 645	113 696	44 875	254 216
- Redevance de l'exercice	37 236	61 691	9 816	108 743
Sous-total	132 881	175 387	54 691	362 959
<i>Redevances restant à payer</i>				
- A un an au plus	35 556	22 546	0	58 102
- A cinq ans au plus	34 421	26 922	0	61 343
- A plus de cinq ans	0	0	0	0
Sous-total	69 977	49 468	0	119 445
<i>Valeur résiduelle</i>				
- A un an au plus	363	224	0	587
- A plus d'un an et 5 ans au plus	1 354	605	0	1 959
- A plus de cinq ans	0	0	0	0
Sous-total	1 716	829	0	2 545
Montant pris en charge dans l'exercice	37 236	61 691	9 816	108 743